



Etat des lieux des ressources en hygiène à disposition des Établissements et services médicosociaux (ESMS) dans le Grand Est

En 2020, la crise sanitaire due au Sars-CoV-2 a majoré les demandes d'appui des établissements sanitaires et médico-sociaux dans le domaine de la prévention du risque infectieux. Si certains ESMS, rattachés à un établissement hospitalier, peuvent bénéficier de l'aide d'une Équipe opérationnelle d'hygiène (EOH), ce n'est pas le cas pour la majorité des ESMS qui peuvent être très isolés.

C'est pourquoi, la directrice générale de l'Agence régionale de santé (ARS) Grand Est a confié au Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins (CPias) une mission de 3 ans (2021-2023) dont l'objectif est de renforcer l'appui territorial afin de pouvoir apporter à chaque structure une aide opérationnelle dans le domaine de la prévention des infections associées aux soins.

Merci de prendre un moment afin de compléter cette enquête qui nous permettra de réaliser et cartographier un état des lieux exhaustif des ressources en hygiène à disposition des établissements et services médico-sociaux.

Groupe de travail:

Loïc SIMON (Responsable CPias Grand Est, Vandoeuvre-lès-Nancy)
Florence LIEUTIER-COLAS (Responsable projet, CPias Grand Est, Strasbourg)
Nathalie JOUZEAU(CPias Grand Est, Vandoeuvre-lès-Nancy)
Marina PEREIRA-COLOT (CPias Grand Est, Reims, à compter du 15/05/2021)
Olivia ALI-BRANDMEYER (CPias Grand Est, Vandoeuvre-lès-Nancy)
Julien CLAVER (CPias Grand Est, Vandoeuvre-lès-Nancy)

Testeurs:

Philippe GASPARD, Centre hospitalier (CH) de Rouffach (68) Anne MICHEL, CH de Lorquin (57) Emilie GAILLARDIN, Les Maisons Hospitalières (54) Edith JEANNOEL, CHI de L'Ouest Vosgien (88) Emilie POIRIER, CPias Grand Est et CH de Toul (54)

Sommaire

Lis	te des	abréviations, sigles et acronymes	3
1	Ľapp	lication	4
	1.1	Présentation	4
	1.2	Inscription et connexion	5
	1.3	Informations Enquêteur	6
	1.4	Choix du volet	7
2	Volet	sanitaire	8
	2.1	Nouvelle enquête	8
	2.2	Choix du/des établissements	9
	2.3	Référent en antibiothérapie	10
	2.4	Équipe Opérationnelle d'Hygiène	10
		2.4.1 Intervention en ESMS pris en charge habituellement ou par convention	11
		2.4.2 Membres de l'équipe	12
	2.5	Clôture et export	13
3	Volet	médico-social	15
	3.1	Nouvelle enquête	15
	3.2	Choix du/des établissements	16
	3.3	Référent en antibiothérapie	17
	3.4	Renfort en PIAS externe/interne (hors EOH)	17
		3.4.1 Intervention	18
		3.4.2 Professionnels en renfort	18
	3.5	Clôture et export	20
An	nexes		21

Liste des abréviations, sigles et acronymes

ARS Agence régionale de santé **CH** Centre hospitalier **CRAtb** Centres régionaux en Antibiothérapie **CPias** Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins **DARI** Document d'analyse du Risque Infectieux **EOH** Équipe opérationnelle d'hygiène ES Établissement sanitaire ESMS Établissements et services médico-sociaux ETP équivalent temps plein FINESS Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux **GHT** Groupement hospitalier de territoire PIAS Prévention des infections associées aux soins

Partie 1

L'application

1.1 Présentation

L'outil informatique associé à cette enquête est une application Web et ne nécessite aucune installation. Cependant il est nécessaire de disposer d'une **connexion internet et d'un navigateur "populaire" récent et à jour** (Mozilla Firefox, Chrome, Edge...).

Pour certaines fonctionnalités ou confort d'affichage, l'exécution de scripts $JavaScript^1$ peut être requise, il est donc fortement recommandé de ne pas les désactiver.

L'application est accessible via votre navigateur sur :

https://hygmap.cpias-ge.fr

Elle vous permettra principalement:

- de renseigner les professionnels intervenant dans la prévention des infections associées aux soins à la fois dans le secteur sanitaire et médico-social
- · d'éditer un récapitulatif de vos réponses

¹JavaScript est un langage de programmation de scripts principalement employé dans les pages web interactives

1.2 Inscription et connexion

L'accès à l'application nécessite une inscription préalable de l'enquêteur.



Vous pouvez vous inscrire en cliquant sur "Créer un compte", vous obtenez alors le formulaire cidessous à compléter puis enregistrer.



Le choix de l'enquêteur est très important : c'est la personne qui va recevoir des informations, qui devra les transmettre aux personnes concernées et qui aura accès à l'ensemble des fonctions de l'application.

Un courriel de prise en compte de votre inscription vous sera envoyé avec un lien de vérification de votre adresse e-mail. Une fois votre adresse e-mail vérifiée, vous recevrez un courriel de validation et pourrez vous connecter à votre compte.

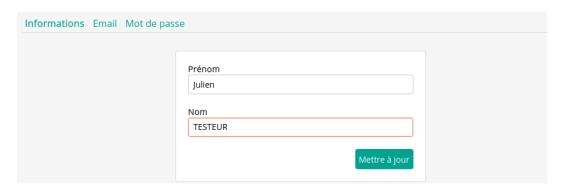
Remarque : si vous ne recevez pas le courriel, pensez à vérifier dans vos SPAMS ou si le système d'information de votre structure n'est pas à l'origine d'un filtrage.

1.3 Informations Enquêteur

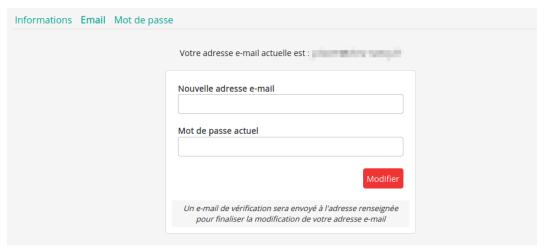
En cliquant sur « Paramètres » dans le menu déroulant en haut à droite, vous accédez aux informations de votre profil.



Dans la rubrique « Informations », vous pouvez modifier votre nom et votre prénom.



Dans la rubrique « Email », vous pouvez modifier votre adresse e-mail.



Dans la rubrique « Mot de passe », vous pouvez modifier votre mot de passe.



1.4 Choix du volet

Le choix du volet dépend du type d'établissement pour lequel vous répondez, si c'est pour un Établissement sanitaire (ES) (ou plusieurs), vous devez choisir le "Volet sanitaire", celui-ci permet de composer votre EOH et les possibles interventions en ESMS.

Si une EOH intervient sur plusieurs ES et/ou ESMS, **l'enquête doit être renseignée par l'EOH en col- laboration avec les acteurs des ES et ESMS rattachés.**

Pour les ESMS sans renfort EOH pour la prévention des infections associées aux soins, le questionnaire est à compléter par l'ESMS en choisissant le "Volet médico-social", celui-ci permet de renseigner éventuellement un autre renfort interne ou externe.





Remarques:

- · Quel que soit le volet, l'enquête peut être saisie en plusieurs fois, chaque action confirmée par un encadré vert est enregistrée.
- · La barre de navigation vous permet de savoir où vous vous trouvez et de revenir en arrière sur un ou plusieurs niveaux.

Recensement 2021 → Volet sanitaire → EOH → Intervention ESMS: établissements

Partie 2

Volet sanitaire

2.1 Nouvelle enquête

Pour commencer une nouvelle enquête cliquez sur "Nouvelle enquête", si une enquête est déjà lancée vous pouvez l'ouvrir pour la continuer.

C'est également à ce niveau que vous pouvez supprimer une enquête, **mais attention la suppression est définitive.**



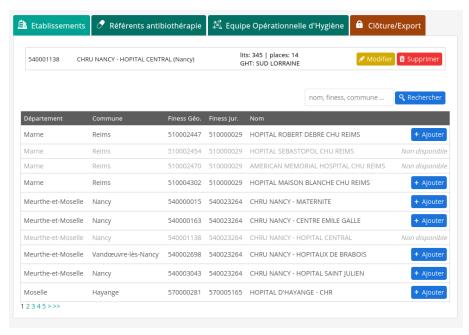
L'enquête se décompose en trois parties :

- · La partie Etablissement(s) est indispensable car elle définit pour quel(s) établissement(s) vous répondez.
- · La partie Référents antibiothérapie (ATB) est facultative si votre établissement n'est pas doté d'un ou plusieurs référents ATB.
- · La partie EOH peut être facultative si il n'y a aucune équipe mise en place dans votre structure. Sinon cette partie va permettre de définir votre équipe et ses interventions.



2.2 Choix du/des établissements

Cette partie permet de définir pour quel(s) établissement(s) vous allez renseigner l'enquête. Il est préférable de regrouper les établissements sur lesquels l'EOH intervient (s'il y a présence d'une EOH).



Vous pouvez rechercher vos établissements par leur nom, numéro Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) ou commune.

Lorsque vous souhaitez en ajouter un, il suffit de cliquer sur "Ajouter", les lits (hospitalisation complète), les places (hospitalisation à temps partiel) et le Groupement hospitalier de territoire (GHT) par défaut sont affichés.

Remarque : si un établissement apparaît grisé avec l'information "Non disponible" c'est qu'il n'est plus possible de le sélectionner car vous ou un autre enquêteur allez répondre pour celui-ci.

Si vous remarquez que les informations de lits/places et GHT ne sont pas exactes ou incomplètes, il est possible de les modifier en cliquant sur le bouton "Corriger".



2.3 Référent en antibiothérapie

La Prévention des infections associées aux soins (PIAS) et le bon usage des antibiotiques sont deux axes essentiels dans la lutte contre l'antibiorésistance. Le 15 mai 2020, une Instruction Ministérielle a été publiée, afin de mettre en oeuvre un rapprochement entre les CPias et les Centres régionaux en Antibiothérapie (CRAtb). Le référent en antibiothérapie est un acteur de terrain essentiel dans la politique de bon usage des antibiotiques. Il nous est alors apparu important de recueillir cette information auprès de vous, afin d'optimiser mieux encore le maillage territorial et les interactions dans ces deux axes en parallèle.

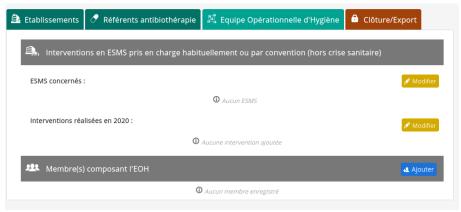


Si votre structure bénéficie d'un ou plusieurs référents en antibiothérapie, vous pouvez les ajouter en cliquant sur le bouton "Ajouter" ou les modifier en cliquant sur le bouton "Modifier".



2.4 Équipe Opérationnelle d'Hygiène

Si votre ou vos établissements possèdent une équipe opérationnelle d'hygiène cette partie est à compléter :



Elle se décompose en deux parties, la partie Intervention en ESMS concerne les EOHs qui ont du temps dédié pour intervenir dans un ou plusieurs établissements médico-sociaux. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez ignorer cette partie.

La deuxième partie "Membres" va permettre d'enregistrer votre équipe et définir pour chaque membre le temps et les sites où il intervient que ce soit au niveau sanitaire ou médico-social si vous avez répondu à la première partie.

2.4.1 Intervention en ESMS pris en charge habituellement ou par convention

Si votre EOH intervient dans un ou plusieurs établissements médico-sociaux, vous allez pouvoir les définir de la même façon que vous avez défini les établissements sanitaires.

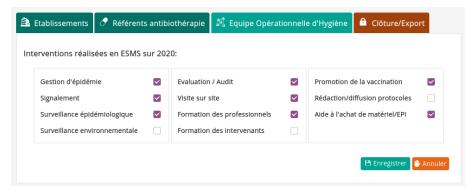


Un formulaire s'affiche vous permettant de renseigner l'année du Document d'analyse du Risque Infectieux (DARI). Les places (hébergement complet), les places Acc. jour (accueil de jour, accueil de nuit, accueil temporaire) et le GHT par défaut sont affichés. Si vous remarquez que ces informations ne sont pas exactes ou incomplètes, il est possible de les modifier.



Interventions réalisées en 2020 :

Cette partie permet de définir le type d'intervention que l'EOH a pu réaliser en 2020.



2.4.2 Membres de l'équipe

Vous allez ici pouvoir ajouter chaque membre de l'équipe en cliquant sur le bouton "Ajouter membre":



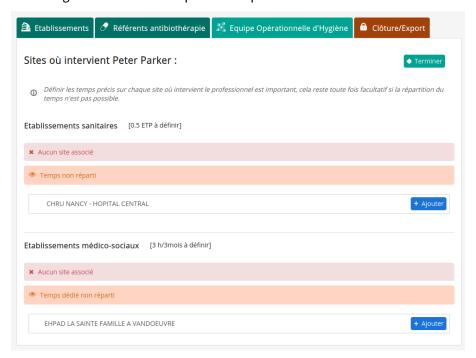
Ensuite vous devrez compléter intégralement le formulaire pour ajouter le professionnel. Ici le temps dédié au sanitaire est exprimé en équivalent temps plein (ETP) pour l'ensemble des établissements et le temps moyen dédié aux ESMS est exprimé en heures pour 3 mois pour l'ensemble des établissements. (mettre 0 si aucun temps ESMS)



Une fois enregistré, vous pourrez définir les sites où intervient le professionnel.

Sites d'intervention:

Chaque professionnel doit obligatoirement avoir un ou plusieurs sites d'intervention, pour ce faire il suffit de cliquer sur "Ajouter" pour tous les sites où il intervient. Si vous avez défini un temps dédié aux ESMS, il faudra également définir lequel ou lesquels sont concernés.



La répartition des temps :

Lorsque vous ajoutez un site d'intervention, vous pouvez définir ensuite le temps en ETP ou en h/3 mois dédié à ce site.



Il est possible qu'il soit très difficile de répartir ces temps, dans ce cas précis vous pouvez ignorer cette étape, vous aurez un avertissement mais ceci n'empêchera pas la clôture de l'enquête.

Remarques : Par contre si les temps sont définis, **ils doivent être intégralement définis et être cohérents**, sinon des messages d'erreurs apparaîtront et l'enquête ne pourra être clôturée.



Une fois ces différentes étapes réalisées, vous pourrez cliquer sur le bouton "Terminer" et vous verrez apparaître le professionnel dans la composition de l'EOH. Vous pourrez ici le modifier, le retirer et avoir accès aux sites d'intervention en cliquant sur "Sites intervention".

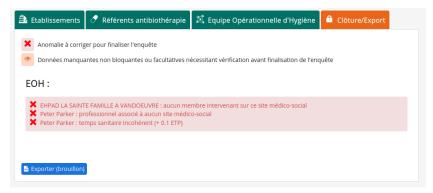


2.5 Clôture et export

Lorsque vous pensez avoir terminé de remplir cette enquête, vous devez la clôturer en cliquant sur l'onglet "Clôture/Export".



Lorsque vous cliquez dessus, quelques contrôles de cohérences sont effectués :



Dans le cas où des anomalies sont détectées, l'enquête ne peut être clôturée avant leur correction.

S'il n'y a pas d'anomalies ou juste des avertissements, vérifiez bien qu'ils soient légitimes (sinon corrigez-les) et clôturez votre enquête en cliquant sur le bouton "Clôturer".



Une fois clôturée, l'enquête n'est plus accessible en écriture, mais si toutefois vous avez des modifications à apporter avant la date de fin de saisie définie, vous pouvez contacter le CPias.

Et enfin vous avez la possibilité de sauvegarder vos réponses sous forme de synthèse au format .pdf en cliquant sur le bouton "Exporter".



Partie 3

Volet médico-social

3.1 Nouvelle enquête

Pour commencer une nouvelle enquête cliquez sur "Nouvelle enquête", si une enquête est déjà lancée vous pouvez l'ouvrir pour la continuer.

C'est également à ce niveau que vous pouvez supprimer une enquête, **mais attention la suppression est définitive.**

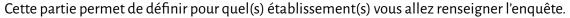


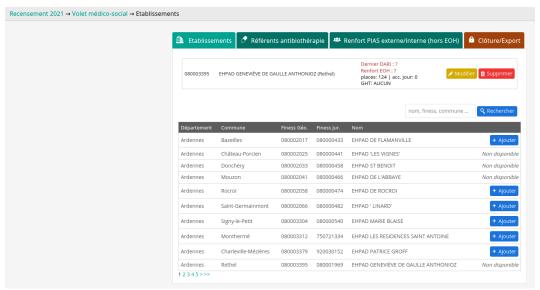
L'enquête se décompose en trois parties :

- · La partie Etablissement(s) est indispensable car elle définit pour quel(s) établissement(s) vous répondez.
- · La partie Référent antibiothérapie (ATB) est facultative si votre établissement n'est pas doté d'un référent ATB.
- La partie Renfort en prévention des infections associées aux soins (PIAS) externe/interne (hors EOH) peut être facultative s'il n'y a aucun renfort externe ou interne en PIAS hors EOH intervenant dans votre structure. Sinon cette partie va permettre de définir le renfort en PIAS et ses interventions.



3.2 Choix du/des établissements

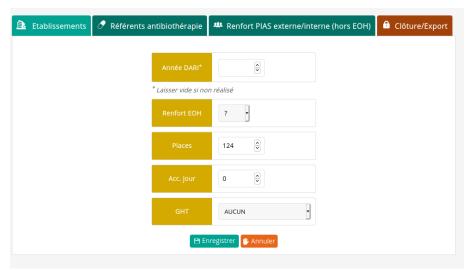




Vous pouvez rechercher vos établissements par leur nom, FINESS ou commune. Lorsque vous souhaitez en ajouter un, il suffit de cliquer sur "Ajouter".

Remarque : si un établissement apparaît grisé avec l'information "Non disponible" c'est qu'il n'est plus possible de le sélectionner car vous ou un autre enquêteur allez répondre pour celui-ci.

Un formulaire s'affiche vous permettant de renseigner l'année du DARI et si votre établissement bénéficie du renfort d'une EOH. Les places (hébergement complet), les places Acc. jour (accueil de jour, accueil de nuit, accueil temporaire) et le GHT par défaut sont affichés. Si vous remarquez que ces informations ne sont pas exactes ou incomplètes, il est possible de les modifier.



Une fois l'établissement ajouté, il est possible de modifier ces informations en cliquant sur le bouton "Corriger".

3.3 Référent en antibiothérapie

Le référent en antibiothérapie est le professionnel qui anime le bon usage des antibiotiques dans l'établissement: organisation de l'accès à des conseils et formations, diffusion de recommandations de bon usage, inscription de l'établissement à des évaluations. Il peut être nommé en CME, ou pas.

La PIAS et le bon usage des antibiotiques sont deux axes essentiels dans la lutte contre l'antibiorésistance. Le 15 mai 2020, une Instruction Ministérielle a été publiée, afin de mettre en oeuvre un rapprochement entre les CPias et les Centres régionaux en Antibiothérapie (CRAtb). Le référent en antibiothérapie est un acteur de terrain essentiel dans la politique de bon usage des antibiotiques. Il nous est alors apparu important de recueillir cette information auprès de vous, afin d'optimiser mieux encore le maillage territorial et les interactions dans ces deux axes en parallèle.



Si votre structure bénéficie d'un ou plusieurs référents en antibiothérapie, vous pouvez les ajouter en cliquant sur le bouton "Ajouter" ou les modifier en cliquant sur le bouton "Modifier".



3.4 Renfort en PIAS externe/interne (hors EOH)

Si votre ou vos établissements bénéficient d'un renfort en PIAS externe ou interne hors EOH, cette partie est à compléter :

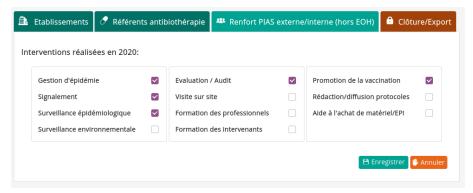


Elle se décompose en deux parties, la partie "Interventions" permet d'enregistrer le type d'interventions réalisées en 2020 par les professionnels en renfort.

La deuxième partie "Professionnels en renfort" permet d'enregistrer les professionnels externes ou internes intervenant dans la PIAS (hors EOH) au sein de votre ou vos établissements.

3.4.1 Intervention

Cette partie permet de définir le type d'intervention que les professionnels en renfort ont pu réaliser en 2020.

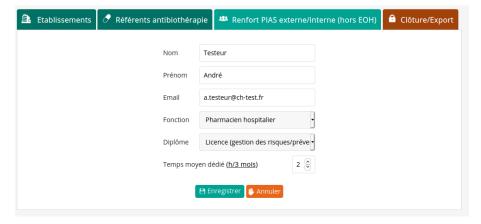


3.4.2 Professionnels en renfort

Vous pouvez ensuite ajouter les professionnels en renfort en cliquant sur "Ajouter professionnel".



Une fenêtre s'affiche et permet de renseigner les informations du professionnel : nom, prénom, email, fonction, diplôme et temps moyen dédié aux ESMS (exprimé en **heures pour 3 mois** pour l'ensemble des établissements).



Une fois enregistré, vous pourrez définir les sites où intervient le professionnel.

Sites d'intervention:

Chaque professionnel doit obligatoirement avoir un ou plusieurs sites d'intervention, pour ce faire il suffit de cliquer sur "Ajouter" pour tous les sites où il intervient.



La répartition des temps:

Pour chaque site où le professionnel intervient, le bouton "Définir temps" apparaît, cette action permet de répartir sur chaque site d'intervention le temps global dédié aux ESMS défini auparavant.



Il est possible qu'il soit très difficile de répartir ces temps, dans ce cas précis vous pouvez ignorer cette étape, vous aurez un avertissement mais ceci n'empêchera pas la clôture de l'enquête.

Remarque : Par contre si les temps sont définis par site, **ils doivent être intégralement définis et cohérents**, sinon des messages d'erreurs apparaîtront et l'enquête ne pourra être clôturée.



Une fois ces différentes étapes réalisées, vous pourrez cliquer sur le bouton "Terminer" et vous verrez apparaître le professionnel dans les professionnels en renfort. Vous pourrez ici le modifier, le retirer et avoir accès aux sites d'intervention en cliquant sur "Sites intervention".



3.5 Clôture et export

Lorsque vous pensez avoir terminé de remplir cette enquête, vous devez la clôturer en cliquant sur l'onglet "Clôture/Export".



Lorsque vous cliquez dessus, quelques contrôles de cohérences sont effectués :



Dans le cas où des anomalies sont détectées, l'enquête ne peut être clôturée avant leur correction.

S'il n'y a pas d'anomalies ou juste des avertissements, vérifiez bien qu'ils soient légitimes (sinon corrigez-les) et clôturez votre enquête.



Une fois clôturée, l'enquête n'est plus accessible en écriture, mais si toutefois vous avez des modifications à apporter avant la date de fin de saisie définie, vous pouvez contacter le CPias.

Et enfin vous avez la possibilité de sauvegarder vos réponses sous forme de synthèse au format .pdf en cliquant sur le bouton "Exporter".



ANNEXES

Grille volet sanitaire

J.	
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	60

Etablissement(s)

FINESS Géo.*	Nom établissement*	Lits*	Places*	GHT*

^{*} Données pré-remplies dans l'application

Référent ATB

Nom	Prénom	Email

涸

Equipe Opérationnelle d'Hygiène

G	н	и		

Interventions en ESMS pris en charge habituellement ou par convention (hors crise sanitaire)

ESMS concernés:

FINESS Géo.*	Nom établissement*

^{*} Données pré-remplies dans l'application

Interventions réalisées en 2020 :

Gestion d'épidémie	Evaluation / Audit	Promotion de la vaccination	
Signalement	Visite sur site	Rédaction/diffusion protocoles	
Surveillance épidémiologique	Formation des professionnels	Aide à l'achat de matériel/EPI	
Surveillance environnementale	Formation des intervenants		

Usage interne uniquement

Nom	Prénom	Email	Fonction*	Diplôme**

ETP global	Temps ESMS global (h/3mois)

^{*} Infectiologue, Médecin biologiste, Médecin santé publique, Médecin hygiéniste, Pharmacien biologiste, Pharmacien hospitalier, Pharmacien officine, Pharmacien hygiéniste, Autre pharmacien, Infirmier hygiéniste, Infirmier, IADE, Puéricultrice, Sage-Femme hygiéniste, Sage-Femme, IBODE, Technicien laboratoire, Bio-hygièniste, Biostatisticien, Secrétaire, Autre médecin, Autre paramédical

Etablissements sanitaires où intervient le professionnel:

Etablissement	ETP

Etablissements médico-sociaux où intervient le professionnel :

Etablissement	Temps dédié (h/3mois)

^{**} Aucun / Non concerné, DU HH (hygiène hospitalière/prévention des IAS), Licence (gestion des risques/prévention des IAS)

Grille volet médico-social

Etablissement(s)

FINESS Géo.*	Nom établissement*	ЕОН	Année DARI	Places*	Acc. jour*	GHT*

^{*} Données pré-remplies dans l'application

\wedge	Référent ATE
(7 -	Helefellit All

Nom	Prénom	Email

Renfort en PIAS externe/interne (hors EOH)

Interventions réalisées en 2020 :

Gestion d'épidémie	Evaluation / Audit	Promotion de la vaccination	
Signalement	Visite sur site	Rédaction/diffusion protocoles	
Surveillance épidémiologique	Formation des professionnels	Alde à l'achat de matériel/EPI	
Surveillance environnementale	Formation des intervenants		

Usage interne uniquement

Nom	Prénom	Email	Fonction*	Diplôme**

Temps dédié global (h/3mois)

Etablissements où intervient le professionnel :

Etablissement	Temps dédié (h/3mois)		

^{*} Infectiologue, Médecin biologiste, Médecin santé publique, Médecin hygiéniste, Pharmacien biologiste, Pharmacien hospitalier, Pharmacien officine, Pharmacien hygiéniste, Autre pharmacien, Infirmier hygiéniste, Infirmier, IADE, Puéricultrice,Sage-Femme hygiéniste, Sage-Femme, IBODE, Technicien laboratoire, Bio-hygièniste, Biostatisticien, Secrétaire, Autre médecin, Autre paramédical

^{**} Aucun / Non concerné, DU HH (hygiène hospitalière/prévention des IAS), Licence (gestion des risques/prévention des IAS)